

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidences

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Membres

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –
Cartierville*

*Mme Christine Gosselin
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 28 janvier 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207472001

***Accorder un contrat de services professionnels au
montant estimé de 4 316 424,06 \$, incluant les taxes,
pour une période de 36 mois avec option de
prolongation d'une année au montant estimé de
1 438 808,02 \$, incluant les taxes, pour les services
d'huissiers de justice aux fins de la signification des
actes et de l'exécution des jugements de la cour
municipale de la Ville de Montréal à trois firmes (3)
d'huissiers privés : Charron Boissé Lévesque,
huissiers de justice Inc. Valade et associés, huissiers
de justice inc. et Paquette et associés huissiers de
justice. Appel d'offres public 20-18367.***

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à un ou à plusieurs des critères fixés par les conseils qui ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE207472001

Accorder un contrat de services professionnels au montant estimé de 4 316 424,06 \$, incluant les taxes, pour une période de 36 mois avec option de prolongation d'une année au montant estimé de 1 438 808,02 \$, incluant les taxes, pour les services d'huissiers de justice aux fins de la signification des actes et de l'exécution des jugements de la cour municipale de la Ville de Montréal à trois firmes (3) d'huissiers privés : Charron Boissé Lévesque, huissiers de justice Inc. Valade et associés, huissiers de justice inc. et Paquette et associés huissiers de justice. Appel d'offres public 20-18367.

À sa séance du 6 janvier 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :
 - o *deux adjudicataires en sont à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.**

Le 13 janvier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du dossier du Service des affaires juridiques ont présenté les différentes étapes franchies dans le cadre de cet appel d'offres et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat de services professionnels pour les services d'huissiers de justice aux fins de la signification des actes et de l'exécution des jugements de la Cour municipale de la Ville de Montréal à trois firmes d'huissiers privés.

Le Service a d'abord exposé sa stratégie visant à faire affaires avec trois firmes de huissiers privés afin de permettre à la Ville de rencontrer son objectif qui consiste à rattraper trois ans et demie de retard au cours des trois prochaines années en ce qui a trait aux significations des actes de procédures et à l'exécution des jugements de la Cour municipale. Puis, il a été précisé que les honoraires des huissiers sont régis par un encadrement légal et que des tarifs fixes sont prévus. Bien que sans y avoir été contraint, le Service explique avoir choisi de procéder par appel d'offres afin d'assurer la transparence et l'équité à son processus d'octroi puisque ceci lui permet de sonder le

marché et de valider la capacité des firmes à offrir les services requis selon ses conditions. Il a été précisé que la valeur monétaire de ce contrat a été établie sur la base des années antérieures et du volume traité en 2020, en excluant la période COVID. Finalement, la Commission a été informée que cinq soumissions, dont quatre conformes, ont été reçues parmi les 10 firmes ayant acheté les documents de l'appel d'offres. Aussi, trois addendas ont été publiés pendant la durée du processus d'appel d'offres.

Au terme de son examen, la Commission souligne son appréciation de la stratégie visant à recourir à la combinaison des services de trois firmes auxquelles le travail sera réparti de façon équitable. Finalement, la Commission félicite le Service d'avoir opté pour le processus d'appel d'offres rigoureux, transparent et équitable, plutôt que par l'octroi d'un contrat de gré à gré, bien que permis par la loi.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des affaires juridiques pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
 - o *deux adjudicataires en sont à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE207472001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.